

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance du 18 octobre 2016, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature de la dérogation demandée</b>
<p><b>Adresse :</b> 8005, boul. du Quartier <b>Lot :</b> 5 521 941 <b>Zone :</b> L13C <b>Dossier :</b> 610-L-16-027</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre l'empiètement d'un avant-toit de 4 mètres dans les espaces libres au lieu du 2 mètres prescrit ;</li><li>- Permettre la réduction à 1,50 mètre de la bande paysagère adjacente à une voie publique au lieu du 2,5 mètres prescrit ;</li><li>- Soustraire à l'obligation de comptabiliser un minimum de 1 case de stationnement par 7,5 m<sup>2</sup> de la superficie totale de plancher pour l'usage « restaurant » lorsque ladite superficie excède 20% de la superficie totale de plancher des bâtiments présents sur l'emplacement tel que spécifier à la zone;</li><li>- Permettre une aire de plancher destinée à l'usage accessoire « spectacle » de 12 m<sup>2</sup> au lieu du 8m<sup>2</sup> prescrit.</li></ul>

Cette demande sera préalablement soumise au comité consultatif d'urbanisme le 4 octobre 2016.

Toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande pourra se présenter le 18 octobre 2016 à 20 h, à la grande salle du centre socioculturel situé au 7905 avenue San-Francisco, à Brossard.

BROSSARD, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2016.

---

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6320.*